

VIIIe session du Comité mixte

Les membres du Comité mixte Parlement de Wallonie-Assemblée nationale du Québec se sont réunis à Namur du 12 au 15 octobre 2015.

Au terme de leurs travaux, ils ont adopté deux résolutions.

1. La démocratie ouverte et la gouvernance numérique

Considérant les souhaits des citoyens et entreprises de pouvoir participer davantage au débat public et à la prise de décision et de disposer d'un meilleur accès à des informations de qualité ;

Considérant que les technologies de l'information et des communications (TIC) et le web 2.0 constituent une voie privilégiée pour accroître l'intérêt des citoyens à l'égard des travaux parlementaires et favoriser un rapprochement avec les élus ;

Considérant que le concept de « gouvernement ouvert » désigne l'intégration de la nouvelle génération de médias numériques à la structure et au fonctionnement de l'administration publique ;

Considérant les défis communs au Québec et à la Wallonie liés à la révolution numérique notamment en matière de cybersécurité ;

Considérant les initiatives prises récemment par les deux assemblées en matière de transparence ;

Considérant les gains de temps et de papier engendrés par la révolution numérique ;

Considérant que des améliorations sont nécessaires notamment en matière d'infrastructure et de couverture haut débit sur les territoires,

les membres du Comité mixte Parlement de Wallonie-Assemblée nationale du Québec :

- **se félicitent** de la prise de conscience prévalant tant au Québec qu'en Wallonie par rapport aux défis et opportunités liés à la révolution numérique ;

- **recommandent aux gouvernements respectifs** de tout mettre en oeuvre pour identifier les zones des territoires moins couvertes et assurer une couverture complète des territoires en matière d'internet à haut débit ;

- **recommandent aux gouvernements respectifs** de faciliter la diffusion des données gouvernementales afin de favoriser une plus grande transparence dans l'action gouvernementale et une participation accrue de la population à la gouvernance ;
- **recommandent au gouvernement respectifs** de renforcer la sensibilisation de l'ensemble de la population aux nouvelles technologies et à leur donner davantage d'accès à ces technologies ;
- **encouragent** les parlements à amplifier la mise à disposition des citoyens de différents outils afin qu'ils puissent toujours mieux exprimer leur opinion et ainsi contribuer à l'élaboration des politiques publiques (accessibilité des données publiques, pétition en ligne, commentaires et consultations en ligne, la transmission des débats, forums sociaux, etc.) ;
- **décident de poursuivre** les échanges de bonnes pratiques dans ce domaine.

2. L'accord économique et commercial global entre l'Union européenne et le Canada (AECG/CETA)

Considérant que le commerce des biens entre les deux partenaires s'élève à près de 60 milliards d'euros et que les services commerciaux représentent plus de 26 milliards d'euros par an ;

Considérant que le renforcement des échanges commerciaux entre le Canada et l'Union européenne pourrait ouvrir de nouvelles perspectives de croissance pour nos économies ;

Considérant que la question du caractère mixte de l'AECG/CETA impliquant une ratification de l'accord par le Parlement de Wallonie n'est pas encore clarifiée ;

Considérant que les deux délégations sont soucieuses du respect des normes sociales et environnementales et de protection des consommateurs ;

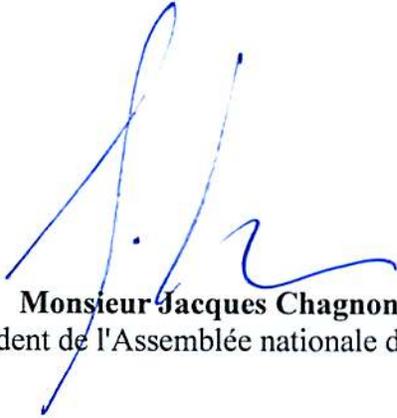
Considérant que l'application de la clause ISDS telle que contenue dans l'accord soulève des questions pour la délégation wallonne ;

Considérant l'intérêt croissant et le renforcement de la mobilisation des citoyens au sujet de la signature d'accords commerciaux,

les membres du Comité mixte Parlement de Wallonie-Assemblée nationale du Québec :

- **soulignent** la nécessité de garantir dans le projet d'AECG/CETA des normes sociales et environnementales applicables sur leur territoire respectif ;
- **recommandent** aux gouvernements respectifs de s'assurer de renforcer la transparence dans l'évolution des négociations de futurs accords commerciaux ;
- **recommandent** que les institutions prévues par l'AECG/CETA assurent le maintien de discussions et d'un dialogue continu sur les enjeux liés au Règlement des différends investisseurs-Etats.

A Namur, le 15 octobre 2015,



Monsieur Jacques Chagnon
Président de l'Assemblée nationale du Québec



Monsieur André Antoine
Président du Parlement de Wallonie